

### Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Réunion 5 allée de la piscine - BP 374

97455 Saint Pierre Cedex

#### CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 13 MARS 2017

#### PROCES-VERBAL

L'an Deux Mille Dix-sept, le lundi treize Mars à dix heures, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion, dûment convoqué par courrier en date du trois mars deux mille dix-sept, s'est réuni sous la présidence de Madame Viviane MALET, Présidente au Centre de Gestion de Saint-Pierre.

#### Étaient présents :

- Mme Viviane MALET, Présidente Adjointe au Maire de Saint-Pierre
- M. Léonus THEMOT, 1er Vice-président Adjoint au Maire de Saint-Louis
- M. Richard NIRLO, 2<sup>ème</sup> Vice-président Adjoint au Maire de Sainte-Marie
- M. Jean-Fred LAPIERRE, 3<sup>ème</sup> Vice-président Conseiller Municipal à la Mairie de l'Étang-Salé
- M. Joël DAMOUR, 4ème Vice-président Adjoint au Maire de Saint-Philippe
- M. Dominique ATCHICANON, Adjoint au Maire de Saint-Benoit (quitte la séance avant l'affaire 2)
- M. Stéphano DIJOUX, Adjoint au Maire de Saint-Pierre
- Mme Augustine ROMANO, Adjointe au Maire du Tampon
- Mme Marie-Céline CALETY, Adjointe au Maire de Trois-Bassins
- M. François GENLINSO, Conseiller Municipal à la Mairie de Cilaos
- M. Robert TUCO, Conseiller Municipal à la Mairie de la Possession
- M. Jean Claude RAMSAMY, Vice-Président à la CIREST

#### Étaient représentés :

- Mme Mélanie PARVAYE. Conseillère Municipale à la Mairie de l'Étang-Salé ; procuration donnée à M. Jean-Fred LAPIERRE
- M. Michel DENNEMONT, Maire des Avirons procuration donnée à Mme Viviane MALET
- M. Mario MOREAU, Adjoint au Maire de Salazie ; procuration donnée à M. Richard NIRLO
- M. Dominique ATCHICANON, Adjoint au Maire de Saint-Benoit ; procuration donnée à M. Stephano DIJOUX
- Mme Marie-Hélène NAUD-CARPANIN, Adjointe au Maire de Saint-André ; procuration donnée à M. Jean Claude RAMSAMY

#### <u>Étaient absents :</u>

- M. Cyrille MELCHIOR, Vice-Président du TCO
- M. Jean-Noël ROBERT, Conseiller Municipal à la Mairie de la Plaine des Palmistes
- M. Thierry VAÏTILINGOM, Maire de Saint-Louis
- M. André M'VOULAMA. Adjoint à la Mairie de Sainte-Marie
- M. Jean-Claude LACOUTURE, Vice-Président à la C.I.Vi.S
- M. Gilles JEANSON, Adjoint au Mairie de Bras-Panon
- M. Christian LANDRY, Adjoint au Maire de Saint-Joseph

#### 🦠 Participaient également à la séance :

- M. Philippe LAURET, Directeur Général des Services par intérim
- M. Gérald DENAGE, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources
- M. Jean-Marie MARTIN, Directeur Général Adjoint Pôle Santé et Sécurité
- Mme Eve GUERIN, Directrice du Pôle Affaires Juridiques Concours
- M. Antoine TICHON, Directeur du Pôle Statut Carrière Emploi
- Mme Claudette CHAMMING'S, Responsable des Ressources Humaines
- Mme Claudine PONIN, Responsable du service Retraite

Affiché le 27 mars 2017

- M. Claude DUPONT, Directeur du Handicap et de la Sécurité au Travail
- Mme Laurence DUFOUR, Responsable du service Communication
- Mme Agnès VÉLIA Assistante de Direction

Monsieur Fred LAPIERRE, désigné secrétaire de séance, constate que **16** membres sont présents ou représentés à l'ouverture de la séance. Le Conseil d'Administration étant composé de 23 membres, le quorum est atteint et le Conseil peut alors valablement délibérer.

La Présidente propose de passer à l'ordre du jour suivant :

| AFFAIRE N°CA/17-03-13/01 | Approbation du Procès-Verbal du Conseil d'Administration du 03 novembre 2016  |  |  |
|--------------------------|---|--|--|
| AFFAIRE N°CA/17-03-13/02 | Débat d'orientation budgétaires 2017  |  |  |
| AFFAIRE N°CA/17-03-13/03 | Autorisation donnée à la Présidente du Centre de Gestion à ester en justice devant le tribunal administratif - Requêtes de M. Judex MOUNY-LATCHIMY                |  |  |
| AFFAIRE N°CA/17-03-13/04 | Autorisation donnée à la Présidente du Centre de Gestion à ester en justice devant le tribunal administratif - Requêtes de M. Jean Patrice MAMMOSA                |  |  |
| AFFAIRE N°CA/17-03-13/05 | Retrait de l'actif de véhicules amortis et autorisation de cession  |  |  |
| AFFAIRE N°CA/17-03-13/06 | Renouvellement de la convention de partenariat entre la délégation la Réunion du CNFPT et le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de La Réunion |  |  |
| AFFAIRE N°CA/17-03-13/07 | Affaires diverses   |  |  |



# CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 13 MARS 2017

### AFFAIRE N° CA/17-03-13/01 : Approbation du Procès-Verbal du Conseil d'Administration du 03 novembre 2016

Le Conseil est appelé à approuver le Procès-verbal du Conseil d'Administration du 03 novembre 2016.

<u>Décision</u>: Le Conseil **approuve à l'unanimité**, le Procès-verbal du Conseil d'Administration du 03 novembre 2016.

Monsieur Dominique ATCHICANON quitte la séance, laissant procuration à Monsieur Stéphano DIJOUX. La séance du Conseil peut valablement continuer, 16 membres sont présents ou représentés sur 23, le quorum est atteint.

#### AFFAIRE N°CA/17-03-13/02 : Débat d'orientations budgétaires 2017

La loi du 6 février 1992 a étendu aux communes de 3 500 habitants et plus, à leurs établissements publics et aux régions, l'obligation, imposée depuis 1982 aux départements, d'organiser un débat sur les orientations générales du budget dans un délai de deux mois précédant le vote de celui-ci.

Le Débat d'orientations budgétaires (DOB) a pour but de renforcer la démocratie participative en instaurant une discussion au sein de l'assemblée délibérante sur les priorités et les évolutions de la situation financière.

Le Président soumet aux débats les orientations budgétaires définies pour 2017 dans le rapport joint.

Le conseil d'administration est invité à prendre acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires.

<u>Décision</u>: Le conseil d'administration à **l'unanimité prend acte** de la tenue du débat d'orientations budgétaires.

## AFFAIRE N°CA/17-03-13/03 : Autorisation donnée à la Présidente du Centre de Gestion à ester en justice devant le tribunal administratif - Requêtes de M. Judex MOUNY-LATCHIMY

La Présidente informe le conseil que l'arrêté n°136 du 28 décembre 2016 fixant la liste d'aptitude pour l'accès au cadre d'emplois des attachés territoriaux au titre de la promotion interne de l'année 2016 fait l'objet de deux requêtes déposées par M. Judex MOUNY-LATCHIMY, rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe à la commune de Saint-Leu, devant le Tribunal Administratif de La Réunion :

- requête en référé n°1700081 demandant la suspension de l'arrêté du 28 décembre 2016 susmentionné :
- requête n° 1700082 demandant l'annulation de l'arrêté du 28 décembre 2016 susmentionné.

Conformément aux articles 27 et 28 du décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion, le Conseil d'Administration est invité à autoriser la Présidente à ester en justice pour défendre les intérêts du Centre de gestion dans les deux affaires susmentionnées.

<u>Décision</u>: Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité d'autoriser la Présidente à ester en justice pour défendre les intérêts du Centre de gestion dans les deux affaires suivantes :

- requête en référé n°1700081 demandant la suspension de l'arrêté n°136 du 28 décembre 2016 ;
- requête n°1700082 demandant l'annulation de l'arrêté n°136 du 28 décembre 2016.



### AFFAIRE N°CA/17-03-13/04 : <u>Autorisation donnée à la Présidente du Centre de Gestion à ester en justice devant le tribunal administratif - Requêtes de M. Jean Patrice MAMMOSA</u>

La Présidente informe le conseil que l'arrêté n°143 du 28 décembre 2016 fixant la liste d'aptitude pour l'accès au cadre d'emplois des techniciens territoriaux- grade de technicien au titre de la promotion interne de l'année 2016 fait l'objet de deux requêtes déposées par M. Jean Patrice MAMMOSA, agent de maitrise principal à la commune de Saint-Pierre, devant le Tribunal Administratif de La Réunion:

- requête en référé n°1700080 demandant la suspension de l'arrêté du 28 décembre 2016 susmentionné :
- requête n° 1700085 demandant l'annulation de l'arrêté du 28 décembre 2016 susmentionné.

Conformément aux articles 27 et 28 du décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion, le Conseil d'Administration est invité à autoriser la Présidente à ester en justice pour défendre les intérêts du Centre de gestion dans les deux affaires susmentionnées.

<u>Décision</u>: Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité d'autoriser la Présidente à ester en justice pour défendre les intérêts du Centre de gestion dans les deux affaires suivantes :

- requête en référé n°1700080 demandant la suspension de l'arrêté n°143 du 28 décembre 2016 ;
- requête n°1700085 demandant l'annulation de l'arrêté n°143 du 28 décembre 2016.

#### AFFAIRE N°CA/17-03-13/05 : Retrait de l'actif de véhicules amortis et autorisation de cession

La Présidente informe les membres du Conseil d'administration que certains véhicules du Centre de gestion, totalement amortis, présentent un kilométrage élevé nécessitant de ce fait un coût d'entretien onéreux.

Ces véhicules sont référencés dans le tableau ci-dessous :

| Référence du véhicule | Immatriculation | Année d'acquisition | Prix d'achat | Kilométrage<br>Au 03/2017 |
|-----------------------|-----------------|---------------------|--------------|---------------------------|
| Renault LAGUNA        | AA-226-DA       | 2009                | 32 516,00    | 84 888                    |
| Renault LAGUNA        | AA-576-DB       | 2009                | 32 516,00    | 103 873                   |
| Renault CLIO          | BH-314-WQ       | 2011                | 15 950,00    | 151 037                   |
| Renault CLIO          | BA-410-EH       | 2010                | 11 544,50    | 119 729                   |
| Renault MEGANE        | BA-668-FS       | 2010                | 24 045,90    | 92 651                    |

La Présidente propose de les retirer de notre actif et de procéder à leur cession dans le cadre du futur marché de véhicules neufs et ce par le biais d'une reprise par l'attributaire du marché.

Le Conseil est invité à délibérer.

<u>Décision</u>: Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré et voté, décide à l'unanimité:

- de procéder à leur cession dans le cadre du futur marché de véhicules neufs et ce par le biais d'une reprise par l'attributaire du marché ;
- ainsi qu'au retrait de l'actif des véhicules ci-dessus mentionnés.

AFFAIRE N°CA/17-03-13/06 : Renouvellement de la convention de partenariat entre la délégation la Réunion du CNFPT et le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de La Réunion

Le CNFPT et les Centres de Gestion sont des établissements publics au service des collectivités territoriales et établissements publics communaux et intercommunaux.

Considérant leurs relations de travail importantes et anciennes, la délégation du CNFPT et le Centre de Gestion de la Réunion ont signé, le 11 décembre 2009, une convention de collaboration pour renforcer et

favoriser l'action cohérente des deux établissements sur le territoire de La Réunion dans le respect des missions de chacun d'entre eux.

Cette convention étant arrivée à son échéance, les deux établissements publics souhaitent poursuivre leur partenariat pour développer des projets communs au service des collectivités territoriales et de leurs établissements publics et plus généralement de la fonction publique territoriale.

De plus, cette collaboration s'inscrit dans la continuité de l'accord-cadre national entre le CNFPT et la FNCDG et de la convention initiale liant la délégation La Réunion du CNFPT et le Centre de Gestion de la Réunion.

La mission de formation de la délégation régionale du CNFPT et les missions du Centre de Gestion en matière, notamment, de gestion de l'emploi, des concours et examens professionnels et de gestion des personnels des collectivités conduisent les parties à affirmer la complémentarité de leurs actions en œuvrant dans chacun des domaines relevant de leurs compétences respectives.

La délégation La Réunion du CNFPT et le Centre de Gestion de la Réunion conviennent de mettre en œuvre les axes de collaboration suivants :

- La coordination en matière de concours et examens professionnels;
- La représentation du CNFPT aux jurys des concours et examens du Centre de Gestion ;
- La prévention des situations de rupture professionnelle dans le cadre des procédures de fin de détachement sur emploi fonctionnel et l'aide au reclassement des fonctionnaires concernés ;
- L'animation d'espaces d'échanges entre professionnels territoriaux, tels que les responsables ressources humaines, les acteurs de la prévention des risques professionnels des collectivités...
- L'observation régionale de l'emploi et des métiers territoriaux
- L'organisation des Conférences régionales pour l'emploi (CRE) ;
- La promotion de l'emploi et des métiers territoriaux ;
- L'accompagnement des collectivités dans la prévention des risques professionnels ;
- L'accompagnement des collectivités dans le développement d'une politique en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap ;
- La coordination en matière de promotion interne des fonctionnaires territoriaux.

Ceci exposé, il est demandé au Conseil d'Administration :

- d'arrêter le principe de cette collaboration ;
- d'autoriser la Présidente à signer la convention de collaboration entre le CNFPT et le Centre de Gestion de la Réunion.

Décision : Le Conseil d'Administration après avoir écouté l'exposé et avoir délibéré décide à l'unanimité :

- d'arrêter le principe de cette collaboration ;
- et d'autoriser la Présidente à signer la convention de collaboration entre le CNFPT et le Centre de Gestion de la Réunion.

#### AFFAIRE N°CA/17-03-13/07: Affaires diverses

#### 1. Contrôle de la Chambre Régionale des Comptes

La Présidente expose qu'un contrôle de la Chambre Régionale des Comptes est en cours depuis la fin de l'année dernière sur la période 2013/2017.

Elle précise que les observations provisoires sont attendues d'ici la fin du mois de Mars 2017.

#### 2. Situation de nos locaux dans la Résidence de la Vanille à Saint André

La Présidente expose que le bureau du Centre de Gestion s'est réuni à Saint André le Lundi 27 Février 2017 en vue d'examiner la situation des locaux du service de Médecine Préventive et d'Hygiène et Sécurité situés dans le Domaine de la Vanille.

Le bureau a rencontré le promoteur et un représentant du syndic sur les difficultés rencontrées (panne de l'ascenseur-coupure d'électricité-absence de nettoyage des parties communes-insécurité du site).

Le promoteur et le syndic se sont engagés à améliorer la situation rapidement suite à une rentrée de fond.

Par la suite, une rencontre a eu lieu en mairie avec Monsieur le Maire de Saint André.

Le Maire a fait part au bureau de son souhait de voir le C.D.G rester sur ce site qui deviendra, à terme une vraie plate-forme de service public.

La Commune ayant acheté des surfaces en RDC, il a été envisagé un échange avec la mairie. Nous sommes en attente de l'avis des Domaines afin de démarrer les discussions.

#### 3. Manifestation des emplois aidés devant le C.D.G le Lundi 06 Mars 2017

La Présidente rappelle qu'une manifestation des emplois aidés en fin de contrat a eu lieu devant le Centre de Gestion le lundi 06 Mars 2017, entrainant le blocage de nos locaux.

M. Léonus THEMOT, 1<sup>er</sup> Vice-Président et M. Richard NIRLO, 2<sup>ème</sup> Vice-Président sont intervenus et ont signés n protocole de fin conflit dont elle en donne lecture.

Ces agents dont le contrat s'achève en majorité fin mars demandent leur renouvellement.

Après plusieurs interventions, il est décidé à la majorité (une voix contre) de renouveller ces contrats pour une nouvelle année après une demande d'un quota auprès des services de l'État.

Les membres précisent qu'il ne pourra être envisagé à l'issue, une cédéisation, ni un renouvellement, ni une stagiairisation.

La Présidente précise que ces agents pourront être accompagnés si ils réussissent un concours.

#### 4. Attaques du C.D.G et de certains agents dans un journal local

Depuis deux semaines, le Centre de Gestion et certains agents font l'objet d'attaques de la part d'un éditorialiste d'un journal local.

La Présidente et l'ensemble des élus regrettent cette situation et apportent à nouveau son soutien à l'ensemble du personnel qui est toujours resté professionnel, malgré des périodes tourmentées.

Ils s'interrogent sur la suite qui pourrait être réservée à cette affaire.

Le dispositif de la protection fonctionnelle est envisagé en faveur des agents mis en cause.

La Présidente donne lecture d'un courrier du syndicat F.O reçu le matin même sur l'ambiance qui règne au sein des services.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 h 15.

Le secrétaire de Séance,

Fred LAPIERRE

La Présidente.

Viviane MALET

Accusé de réception en préfecture 974-289740128-20170313-PV-CA-170313-

Date de télétransmission : 27/03/2017 Date de réception préfecture : 27/03/2017

